

Motion « Vérification compatibilité prises de position »

Actuellement, il n'y a pas de contrôle de compatibilité des prises de position de la base avec les buts décrits dans nos statuts. Bien que les décisions des membres soient importantes, elles ne doivent en aucun cas être contraires aux buts décrits dans nos statuts.

Pour y remédier, nous proposons d'attribuer cette tâche de vérification à la Commission de gestion (Geschäftsleitung) ou au comité dans son ensemble, étant donné que le Präsidium est chargé des tâches politiques.

Nous demandons au comité du PPS de faire une ou plusieurs propositions de modifications nécessaires de statuts et/ou de règlements dans ce sens. Soit lui-même soit en créant un groupe de travail ad-hoc et de la ou les présenter si nécessaire sous forme de motion/s lors de la prochaine assemblée générale.

Argumentaire

1. Lors de la prise de position du PPS concernant la révision de la loi sur les épidémies, 14 membres ont fait pencher la balance en faveur du oui, alors que la révision prévoit la transmission des données personnelles médicales à des autorités étrangères (art. 62) ainsi que la constitution d'une base de données centralisée suisse contenant les informations médicales et personnelles sur les 'personnes malades, présumées malades, infectées, présumées infectées ou qui excrètent des agents pathogènes' (art. 60). Ce qui est une entorse claire au respect de la sphère privée que les statuts du PPS – et ainsi chaque membre du PPS – s'engage à défendre. Si cette incohérence devrait être décelée par des journalistes, nos représentants auraient bien de la peine à justifier une position qui va à l'encontre de nos statuts. Les statuts sont notre Constitution, notre contrat de base, et l'activité de l'association ne peut pas les bafouer.

Dépositaires de la motion

Laurent Belkacem, Jean-Marc Blanc, Fabien Georges, Benoît de Kalbermatten, Gaël Marmillod, Charly Pache, Sonia Zöllner, Christian Tanner.